

CONSULTATION ÉCRITE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 5 octobre 2020 un projet de résolution intitulé : « Premier projet de résolution PP20-14007 à l'effet de permettre l'installation d'un poste de ravitaillement hors-sol d'une capacité de 9 176 litres au centre de transport adapté de la Société de transport de Montréal (ci-après STM) situé au 3111, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 408 du Règlement de zonage (01-283) relatif aux zones où peut être implanté un réservoir de substance inflammable dont la capacité excède 7 600 litres ».

L'objet du projet de la résolution est à l'effet d'autoriser l'installation d'un poste de ravitaillement hors-sol d'une capacité de 9 176 litres au centre de transport adapté de la STM situé au 3111, rue Jarry Est, aux conditions suivantes :

- que le poste de ravitaillement soit installé à plus de 20 mètres des limites sud-ouest et nord-est de la propriété;
- qu'une bande végétalisée d'au moins 38 mètres de longueur et de 1,85 mètre de largeur soit aménagée face au poste de ravitaillement, en bordure de la limite de la propriété, et qu'elle soit pourvue d'au moins 5 arbres feuillus atteignant une hauteur, à maturité, d'au moins 10 mètres et de plantes ayant une hauteur de plus 1 mètre;
- qu'une bande végétalisée soit aménagée en bordure de l'allée d'accès menant vers la rue Jarry et qu'elle soit pourvue d'un arbre feuillu atteignant une hauteur, à maturité, d'au moins 10 mètres, et de plantes ayant une hauteur de plus 1 mètre.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La demande déroge à l'article 408 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

2. CONSULTATION ÉCRITE :

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 4 juillet 2020, ce projet de résolution fera l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours :

du 7 au 22 octobre 2020 à 16 h 30.

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <u>https://montreal.ca/vsp</u> à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

– par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 405, avenue Ogilvy, bureau 200 Montréal (Québec) H3N 1M3

Au début de la consultation écrite, la documentation relative au projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : https://montreal.ca/vsp à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours ».

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

En tout temps, il est possible de rejoindre le responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-868-3495.

3. Ce projet vise les zones H04-072 et C04-083 qui se situent en partie de part et d'autre de la rue Jarry Est, entre l'avenue du Cirque et l'avenue Joseph-Guibard.



4. En vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* A-19.1 ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, le 6 octobre 2020

La secrétaire d'arrondissement, Lyne Deslauriers

Publication : Site Internet de l'arrondissement